

Congrès SNES du 24 avril 2015 - Texte Action

La réforme du collège annoncée par Madame la ministre de l'éducation nationale est aux antipodes d'un collège et d'une École que nous voulons émancipateurs. Les inégalités sociales et scolaires se creuseront et les élèves sortiront du collège avec une culture qui sera très inégale en fonction de ce qu'un établissement aura choisi de mettre en place.

Que devient alors la volonté de transmettre une culture commune pour réussir la démocratisation de notre système scolaire ?

Quoiqu'en disent les évaluateurs PISA et de l'OCDE, la France est reconnue dans le monde pour son système scolaire exigeant et fondé sur les savoirs, le problème résidant dans le caractère inégalitaire de notre système. Ces savoirs ne seront plus les mêmes d'un établissement à l'autre avec un appauvrissement des enseignements disciplinaires. La réforme du collège va développer l'AP, comme c'est le cas en lycée, avec un horaire qui va être pris sur les disciplines au lieu de venir en plus, tout comme l'AP en lycée a supprimé l'aide individualisée en mathématiques et en français en seconde : c'est finalement réduire la part des apprentissages disciplinaires pour ceux qui en ont le plus besoin, ce qui donnera un avantage encore plus conséquent aux élèves qui ont acquis, hors de l'École, les dispositions requises.

De la même façon, les EPI, outre qu'ils imposent une pédagogie par projet parée de vertus quasi-magiques, seront pris sur les horaires disciplinaires ; ainsi au sortir du collège, tous les élèves n'auront pas forcément eu le même nombre d'heures d'enseignements disciplinaires communs en français, en mathématiques, en langues, etc... d'un collège à l'autre. Pire, les élèves pourraient ne pas bénéficier de la régularité de l'apprentissage puisque les horaires sont donnés dans le cadre d'un cycle et l'on pourrait imaginer ne pas avoir d'enseignement commun d'histoire géographie en 5ème pour augmenter l'horaire de cette discipline en 4ème par exemple. Interdit de changer de collège ou de redoubler !

Quant aux enseignants titulaires ou TZR en service partagé sur plusieurs établissements, ils vont devoir jongler avec d'éventuels différents horaires d'un établissement à l'autre.

Bref, l'autonomie locale des établissements dans toute sa splendeur ! Luc Châtel devrait crier au plagiat, ce que l'UMP a imaginé, le PS l'a mis en place !

Pour ce qui est de l'apprentissage des langues, c'est la disparition cynique des classes Euros, des classes bilangues de fait puisque dans notre académie, seul l'anglais est enseigné à l'école primaire. De nombreux groupes de LV1 et LV2 ont été supprimés avec l'introduction des classes bilangues et c'est la disparition programmée de certaines langues, autres que l'anglais et l'espagnol. Que vont devenir les collègues d'allemand, d'italien, de néerlandais ... de l'académie ? De plus, les études montrent qu'apprendre une langue moins de 4 heures par semaine est inefficace, et la réforme prévoit 3h en LV1 et 2,5h en LV2. Est-ce avec ces horaires que la Ministre entend faire évoluer à la hausse le niveau en langue de nos élèves ? Comment maintenir une offre de formation variée lorsque celle-ci sera en concurrence avec la mise en place de dédoublements que la grille horaire ne prévoit pas ?

Le latin et le grec sont menacés de disparition pure et simple ; la technologie, les SVT et Sciences Physiques n'ont pas d'horaire spécifique en 6ème : la globalisation est bien une façon d'introduire la polyvalence par les contenus. De même, le SNES dénonce la globalisation des enseignements artistiques et la

possible semestrialisation de ces enseignements.

Au nom de l'équité, c'est bien une rupture dans le principe d'égalité devant l'accès au savoir que la Ministre projette dans cette réforme finalement rétrograde. Au nom de l'autonomie et de la liberté, c'est le pilotage bureaucratique de la pédagogie et des personnels que l'on veut imposer.

A tout cela s'ajoutent les projets de circulaires d'applications du décret d'août 2014 concernant le statut des enseignants du second degré pour lesquelles nous dénonçons la possibilité d'imposer 1,5 HSA, en cas de pondération, ce qui est d'ailleurs contraire au décret d'août 2014, nous dénonçons le risque d'inflation de réunions obligatoires, l'extension de la mission d'évaluation à tous les élèves de l'établissement, la mise en place de coordinateurs de cycle, de niveau, les missions nouvelles des coordinateurs de disciplines qui tendraient à les transformer, de fait, en hiérarchies intermédiaires, ce que nous jugeons à la fois inacceptables et totalement contre-productifs pour la qualité du travail au sein des équipes disciplinaires.

Par ailleurs, les milliers de postes supprimés sous Sarkozy n'ont pas été rétablis sous Hollande (ou dans des proportions ridicules). Les classes restent bondées. Tous les postes fermés entre 2007 et 2012 doivent rétablis d'urgence !

De même, sous couvert « d'équité », le rectorat supprime ou redéploie des demi-postes de CPE avec une logique par bassin. Le SNES dénonce cette logique comptable et se mobilise contre cette politique d'austérité en appelant à la signature de la pétition intersyndicale.

Faire voter en CA les IMP pose problème : cela revient à permettre aux usagers de s'exprimer sur les salaires des enseignants et des CPE. Le SNES appelle à dénoncer cela en CA en refusant de prendre part au débat et de voter ce point après avoir fait une déclaration. Le SNES appelle à refuser d'être coordinateurs de cycle ou de niveau.

Le congrès appelle à la réussite de la grève nationale et de la manifestation régionale le 19 mai 2015 à 11 heures, porte de Paris à Lille. Il faudra tout mettre en œuvre pour la réussite de ce mouvement de grève : HIS partout où nous sommes sollicités, tractage avec l'aide des S1 et correspondants des établissements.

Ce mouvement de grève ne doit pas en rester là si la ministre ne cède pas. Il faudra continuer à informer, à mobiliser dans la salle des profs, auprès des élus, auprès des parents d'élèves. Un plan d'action doit être mis en place jusqu'au retrait de ces contre réformes. Il faut mettre en débat la poursuite de l'action après le 19 mai : une montée des mobilisations locales et académiques est nécessaire afin d'amener à une manifestation nationale avec grève fin mai ou en juin, y compris si la grève devait tomber un jour d'examen.

Par ailleurs, nous avons été alertés par plusieurs stagiaires concernant le courrier envoyé par le recteur aux chefs d'établissements qui accueillent des stagiaires. La formation à l'ESPE se terminant après les vacances de Printemps, le recteur suggère dans ce courrier que les stagiaires pourraient être disponibles pour travailler davantage dans les établissements. Or, il s'avère que ces stagiaires ont un mémoire à préparer et à présenter à la fin du mois de mai avec un enjeu de taille : la validation. Il pourrait être catastrophique pour certains de devoir négliger leur mémoire et mettre ainsi en péril leur validation. Un courrier a été envoyé au Recteur. Nous refusons que soit imposé aux

stagiaires tout alourdissement de la charge de travail dans l'établissement. Nous demandons aux SI de nous alerter si un problème devait se poser afin de pouvoir intervenir directement auprès du rectorat.

Le SNES dénonce aussi le nouveau calendrier scolaire qui prévoit la prérentrée le 31 août et déposera un préavis de grève.

Le congrès appelle les retraités à mener leurs actions unitaires pour la défense de leur pouvoir d'achat, à commencer, concernant les privés de pension, par exiger de la CARSAT Nord-Picardie qu'elle règle toutes les pensions dans les temps. Et à les poursuivre pour une loi sur la perte d'autonomie financée sur la base des branches existantes de la sécurité sociale.

Il est important de donner une suite à la journée interprofessionnelle du 9 avril sur les salaires, les services publics et les conditions de travail.

Réforme MGEN : les adhérents ne seront plus traités de la même façon en fonction de l'âge et des risques. Différents niveaux de protection seront mis en place et les cotisations varieront en fonction de l'âge de l'adhérent ce qui constitue pour nous une rupture grave avec le principe de solidarité, le SNES et la FSU doivent s'emparer de cette question et la dénoncer au plus haut niveau.

Voté à l'unanimité :

pour : 47

contre : 0

abstention : 0

refus de vote : 0